



FICHE DE POSTE

AGENT		
INTITULÉ DU POSTE	GARDE CHAMPÊTRE / POLICIER MUNICIPAL	
RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE DIRECT	MONSIEUR LE MAIRE	
CATÉGORIE / GRADE	C	FILIÈRE SÉCURITÉ

RAISON D'ÊTRE DE LA FONCTION – BUT À ATTEINDRE DANS LA TENUE DU POSTE

Exerce, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Il garantit la mise en application et le respect des pouvoirs de police du Maire. Il assure également une relation de proximité avec la population.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- Relever les infractions de son domaine de compétence
- Rédiger des rapports et main courante de police
- Accueil et relation avec les publics
- Assurer des patrouilles sur le territoire communal dans le cadre de la prévention, de la dissuasion et de la répression des atteintes

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS

- Activités définies et organisées en fonction des consignes données par son responsable hiérarchique
- Autonomie totale dans l'organisation du travail
- Communication avec le public et responsabilité dans l'image du service public

COMPÉTENCES CLÉS

SAVOIRS

- Savoirs en matière d'amendes forfaitaires, de procès-verbaux électroniques
- Connaissance du Code de la Route, du Code général des collectivités territoriales, du Droit pénal et des procédures pénales
- Savoir maintenir une veille réglementaire et législative liée au cadre d'emploi
- Connaissance de la réglementation sur le stationnement et son application dans le respect du principe d'égalité des citoyens
- Savoirs en techniques d'interpellation, de neutralisation des armes et animaux dangereux
- Connaissances en surveillance des festivités et autres événements sur voie publique
- Typologie des risques liés à la circulation
- Protection des espaces naturels et forestiers
- Respect du code de déontologie, sens et service public, respect des libertés publiques

SAVOIR-FAIRE

- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur, appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public
- Organiser l'enregistrement, le suivi et la transmission des procès-verbaux et amendes
- Orienter les personnes en difficultés vers les services compétents
- Intervenir sur des situations difficiles
- Etablir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de missions
- Réguler la circulation routière
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles
- Porter assistance et effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés

SAVOIR-ÊTRE

- Disponibilité, adaptabilité, responsabilité
- Discrétion, maîtrise de soi et diplomatie
- Devoir de réserve
- Sens de la hiérarchie et respect de l'autorité
- Sens du service public
- Travail en équipe, cohésion
- Facilités d'élocution et de compréhension, aisance relationnelle et courtoisie à toute épreuve
- Adopter une attitude éco-responsable dans l'usage des moyens mis à sa disposition

NIVEAUX REQUIS – CONDITIONS D'ACCÈS

- Concours externes ou internes avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
- Profession et conditions d'exercice réglementées
- **Formation initiale et continue obligatoire**

PROFILS RECHERCHÉS

- Expérience indispensable sur un poste similaire
- Agent titulaire dans son cadre d'emploi
- Connaissance des pouvoirs de police
- Connaissance des textes législatifs, règlements et codes relevant des compétences du garde champêtre / policier municipal
- Maîtrise des techniques de résolution de conflit, de négociation et de médiation
- Qualités relationnelles
- Qualités rédactionnelles
- Polyvalence et adaptabilité
- Rigueur
- Discrétion
- Maîtrise de l'outil informatique

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Port d'un uniforme et de la plaque distinctive obligatoire
- Agrément délivré par le Procureur de la République et assermentation nécessaires
- Vidéoprotection
- Travail de bureau et en extérieur
- Logiciel métier
- Exposition au public
- Base 35 heures hebdomadaires
- Travail seul